



COMITE DEPARTEMENTAL
D'ESCRIME
DU PUY-DE-DÔME



STAGE DEPARTEMENTAL DE FLEURET
du 15 au 18 février 2012
SAUGUES

Dates : du mercredi 15 au samedi 18 février 2012
Accueil des stagiaires le mercredi 15/02/2012 de 16h00 à 18h00.
Clôture du stage le samedi 18/02/2012 à 17h00.

Lieu : [Association "Sport Vacances en Margeride"](#)
Centre d'accueil La Margeride
Rue des Tours Neuves
43170 Saugues
Tel : +33 (0)4 71 77 60 97
Fax : +33 (0)4 71 77 67 76
Courriel : info.lamargeride@wanadoo.fr
Site internet : www.lamargeride.com

Sélection :

Ce stage est ouvert aux tireurs des catégories pupilles, benjamins et minimes ayant au moins un an de pratique de l'escrime.

Le nombre de places est limité à 42 STAGIAIRES.

Au cas où le nombre de candidats serait supérieur au nombre de places, l'équipe des cadres sera chargé d'effectuer une sélection.

Au cas où le nombre de candidats serait trop faible, le stage serait annulé.

Envoyez-donc bien votre bulletin d'inscription AVANT LE 10 DECEMBRE 2011.

Directeur du stage :

Maître Michel BELLANGER, Relais Technique Régional - tél : 06 99 27 81 53 et son équipe.



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
DU PUY-DE-DOME

Inscription : Vous ferez parvenir votre demande d'inscription et votre règlement pour le **10 décembre 2011 dernier délai** à l'adresse suivante :

Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme
Maison des Associations
11 rue des Saulées
63400 CHAMALIERES
Tél. : 06 30 54 77 90
Courriel : cde63@laposte.net

Coût du stage : 96 € par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme **à envoyer en même temps que le dossier d'inscription.**

Le règlement peut être effectué en 1 ou 3 fois :

- 1 chèque de **96 €** encaissé après le 15/01/12.
- 3 chèques de **32 €** (établis à la même date) encaissés après les 15/12/11, 15/01/12 et 15/02/12.

Le coût réel du stage est d'environ 190 € par personne. La différence est pris en charge par une subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et d'une participation du Comité Départementale d'Escrime du Puy-de-Dôme.

En cas d'annulation, une pénalité sera effectuée :

- 10% du coût réel en cas d'annulation entre 59 et 30 jours inclus avant le début du séjour
- 25% du coût réel en cas d'annulation entre 29 et 15 jours inclus avant le début du séjour
- 50% du coût réel en cas d'annulation entre 14 et 8 jours inclus avant le début du séjour
- 75% du coût réel en cas d'annulation entre 7 et 3 jours inclus avant le début du séjour
- 100% du coût réel en cas d'annulation moins de 3 jours inclus avant le début du séjour

Il conviendra de signaler sur le bulletin d'inscription dans la partie « observations » tout problème d'ordre médical (traitement en cours, régime alimentaire, allergies, etc...) et, le cas échéant, d'aviser le C.D.E. 63 de toute défection.

PENDANT LES HEURES DE COURS, TELEPHONE D'URGENCE

Afin de ne pas perturber le travail des stagiaires, ne les appelez pas sur leur téléphone mobile.

EN CAS D'URGENCE, appelez :

Centre LA MARGERIDE : 04 71 77 60 97 **EN PRIORITE**
Maître Michel BELLANGER, CTS - tél : 06 99 27 81 53
C.D.E. 63 : 06 30 54 77 90

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations sportives les plus dévouées.

Frédéric TERRIER
Président du CDE 63

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE PERFECTIONNEMENT DU CDE 63
DU 15 au 18 FEVRIER 2012**

Je soussigné(e)

.....

Date de naissance : /__/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/

CLUB:

N° de licence : 06 / ____/ ____/ ____/ ____/ ____/ ____/ ____/ ____/

Adresse :

.....

.....

/__/_/ __/_/ __/_/ __/_/

Tél : /__/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/

Mob : /__/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/

Fax : /__/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/ __/_/

Courriel : @

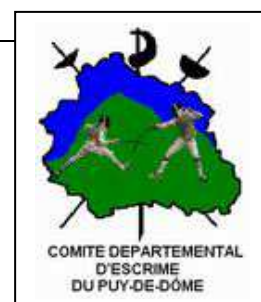
**Les téléphones mobiles
des stagiaires devront
être éteints pendant les
séances d'entraînement
et au restaurant.**

- 1) déclare vouloir participer au stage, en pension, organisé par le Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme et m'engage à rester sur le site de ma formation que je ne pourrai pas quitter sans l'autorisation du directeur du stage.
- 2) prend acte qu'en cas de non-respect de ces obligations morales ou d'indiscipline, je pourrai être exclus de ce stage après avis à mes parents à qui je serai obligatoirement confié et qui devront venir me chercher sur le site du stage, et cela sans aucune compensation financière.

A, le /__/_/ __/_/ __/_/ __/_/ 2011

Signature du stagiaire précédée de la mention « lu et approuvé » :

Observations éventuelles :



STAGE DEPARTEMENTAL DU 15 au 18 FEVRIER 2012

AUTORISATION PARENTALE POUR LES STAGIAIRES MINEURS

Je soussigné(e),

.....

demeurant :

.....

/___/___/___/___/___/

1) déclare expressément autoriser le mineur dont je suis civilement responsable :

Nom, prénom :

.....

à participer en tant que stagiaire et sous les conditions décrites ci-dessus, au stage qui se déroulera en internat à SAUGUES au Centre LA MARGERIDE du 15 au 18 février 2012.

Règlement :

je joins un chèque de **96,00 €** encaissé le 15/01/12

je préfère régler en 3 chèques de **32,00 €** encaissés les 15/12/11 - 15/01/12 - 15/02/12

2) déclare autoriser les encadrants à faire pratiquer sur le mineur les interventions chirurgicales d'urgence éventuelles, selon les prescriptions du médecin.

3) m'engage à venir chercher le mineur le samedi 18 février 2012 **avant** 17h00.

A, le /___/___/___/___/2011

Signature des parents précédée de la mention manuscrite "Approuvé, bon pour autorisation"

Observations éventuelles :

.....

